

Feillet 1882

Grawford 431(6)



Mauvy (A)

LA VÉRITÉ

SUR LE LAVAGE DES TIMBRES-POSTE

Les collectionneurs et les marchands de timbres-poste protestent contre les soupçons et les tracasseries (1) dont ils sont perpétuellement l'objet de la part du Ministère des Postes.

Si on lave des timbres, que la police le prouve, qu'elle arrête les faussaires et qu'on les juge, car il ne suffit pas de dire que la fraude étant possible, elle existe et que, partant de cette supposition, on affirme que les collectionneurs et les marchands de timbres-poste sont les intermédiaires des faussaires, s'ils ne sont les faussaires eux-mêmes. On jette ainsi gratuitement le discrédit sur des citoyens honnêtes et sur un commerce qui se fait au grand jour depuis plus de vingt ans et qui rapporte de fortes sommes au Trésor au lieu de le léser, car les collectionneurs immobilisent dans leurs albums des quantités de timbres neufs, à ce point qu'ils a été reconnu que certains pays, vendent plus de timbres pour les collections, qu'ils n'en utilisent pour leur service postal.

Il y a un parti pris d'exagération dont le motif nous échappe.

Nous avons fourni, l'année passée, à M. le Ministre des Postes et des Télégraphes, toutes les explications possibles.

Le mois dernier nous nous sommes mis à la disposition de

(1) Les collectionneurs ont été privés du droit que la loi accorde à tout le monde, d'envoyer des échantillons par la poste : un album, un simple feuillet, avec des timbres étrangers oblitérés, collés dessus, sont saisis et mis au rebut en vertu d'une circulaire de 1863, remise en vigueur, qui dit entre autre choses singulières : « Des timbres-poste annulés ne peuvent être considérés comme des échantillons, ce sont des objets qui n'ont plus aucune utilité, qui devraient être détruits une fois qu'ils ont servi à l'usage auquel ils sont destinés. »

M. Macé pour faire une enquête sérieuse, définitive; après deux visites courtoises, il nous a fait déclarer qu'on n'avait encore rien trouvé de délictueux dans toute cette affaire, que l'enquête était terminée et qu'elle était négative.

Mais on vient de découvrir en Suisse une usine où s'opérait le lavage des timbres, voilà une preuve ! — elle s'est trouvée bien à propos mais elle est maigre comme on en jugera : un chevalier d'industrie nommé St-Aubin, habitant Genève, annonçait dans les journaux français des remèdes spéciaux; il vendait à diverses maisons de commerce en rapport avec la France, les timbres qu'il recevait en paiement de ses produits, y ajoutant ceux qui affranchissaient ses lettres et qu'il avait préalablement nettoyés — je cite textuellement le journal *La Tribune de Genève*. St-Aubin et sa femme ont été arrêtés le 11 juin sur la plainte d'un de nos correspondants à qui nous avons retourné 2 fr. de timbres reçus en paiement, parce qu'ils étaient pâlis, mal gommés et que l'oblitération se voyait encore, surtout au revers des timbres.

C'était la première fois que nous faisons pareille découverte d'ailleurs nous n'avons jamais prétendu que des faux monnayeurs de ce genre n'existent point, n'en sachant rien, nous avons seulement dit que cela nous semblait tout à fait impossible, vu le temps que demanderait le travail multiple du choix des timbres, du lavage, du gommage *un par un* et surtout vu la difficulté de placer ce produit frauduleux, car il faudrait des intermédiaires et de grandes maisons de commerce ou de banque complices. — Combien M. Naquet pourrait-il laver et regommer de timbre dans un jour ? mettons cent — à 15 c. cela fait 15 fr. ; supposons qu'on veuille les placer en détail il faudrait bien perdre une journée ; en faisant une remise aux complices, voilà un triste métier qui ne rapporterait pas cent sous par jour — et jamais on n'aurait dénoncé, jamais on n'aurait pris un de ces filous, c'est impossible.

Alors comment expliquer cette recherche, ce drainage universel des timbres-poste ? C'est singulier en effet, il y a là un peu de manie, mais la vérité est qu'après avoir passé de main en main sans pouvoir trouver emploi ou acquéreur, les timbres sont triés par des personnes qui ont du temps et de la patience, des religieux généralement et qu'un certain bénéfice, qui peut aller jusqu'à deux et trois mille francs par an pour quelqu'un au courant est tiré de ce qui est susceptible d'être vendu aux collectionneurs, très-nombreux dans tous les pays, et aussi à des gens de loisir qui s'amuse à faire des tapisseries de timbres multicolores. Les timbres très-ordinaires, considérés comme déchet sont jetés.

Ce ne sont pas ici des suppositions, des paroles en l'air, nous nous sommes patiemment et depuis des années suivi les timbres dans

leurs pérégrinations et nous donnerons à qui le voudra; le moyen de faire les mêmes constatations que nous.

Mais puisque des expériences de laboratoire, qui réussissent à peu près, une fois sur vingt, et encore si on opère avec des timbres nouvellement oblitérés, prouvent qu'on peut les remettre à neuf, il faut sans délai prendre des précautions, car le timbre-poste, agent merveilleux de contrôle et de comptabilité, ne doit pas pouvoir être soupçonné.

La seule chose pratique est que l'impression soit délétible.

Nous avons montré à M. Cochery que les timbres qu'emploie la Russie depuis 1864 se détériorent dès qu'on les mouille (1). système adopté depuis un an par l'Allemagne et la Belgique.

Nous lui avons également soumis tous les essais de timbres connus avec gaufrage en creux ou en relief, timbres avec partie flottante à enlever, avec fil dans la gomme pour les couper en deux, timbres s'oblitérant à l'acide, à l'aniline, impressions aux encres maigres, oblitérations perforantes, timbres très-ingénieusement imprimés à l'envers sur baudruche gommée, enfin tout ce qui a été utilisé ou proposé aussi bien en France qu'à l'étranger (preuve que les collections ont du bon).

Nous avons dit qu'à notre point de vue l'impression aux encres grasses ordinaires sur fond couché légèrement de blanc de plomb ou de zinc (système russe), était le meilleur, qu'il avait cependant l'inconvénient de pouvoir fournir facilement par décalque des reports dont on pourrait faire des tirages frauduleux, — mais qu'il était facile de remédier à ce défaut.

Nous avons signalé à M. Cochery outre des fraudes réelles, dont nous avons eu la preuve, mais qu'il serait dangereux de publier, nous avons signalé les imperfections du timbre français, dans la principale est l'impression uniforme lithographique, qui lui sert de fond et qui rendant le papier imperméable, empêche l'encre oblitérante de pénétrer : on peut s'en rendre compte en frottant avec un peu de salive un timbre oblitéré de la veille, la partie du cachet noir qui macule le timbre s'enlèvera presque complètement tandis que l'autre partie, frappée sur l'enveloppe, résistera à toutes les épreuves.

Mais le plus dangereux c'est que malgré toutes les précautions dont on entoure la fabrication des timbres français, il est un détail oublié qui permettrait de les imiter identiquement et d'en

(1) Les timbres russes actuels sont moins soignés sous ce rapport qu'il y a quelques années.

tirer des feuilles à l'infini — à l'incrédulité de M. Cochery nous avons répondu qu'en quinze jours nous ferions la preuve de notre dire s'il voulait nous y autoriser, et nous lui avons laissé un timbre étranger imité à s'y méprendre, par le procédé que nous indiquions.

M. Cochery nous a répondu qu'il nommerait une Commission qui entendrait nos explications — or il y a de cela une année — la Commission est à l'œuvre depuis deux mois, mais ne nous a pas fait l'honneur de nous entendre.

Cependant nous ne doutons nullement que M. le Ministre des Postes ne revienne bientôt de ses préventions extraordinaires et consente à mettre à profit les études et l'expérience des collectionneurs de timbres-poste qu'il juge si défavorablement aujourd'hui.

Paris, 1^{er} juillet 1882.

Arthur MAURY

50, rue St-Lazare.

Marchand de timbres-poste pour collections
auteur du Catalogue des timbres-poste,
de l'Album Universel et autres ouvrages
sur les timbres, entrepreneur de la fabri-
cation des timbres du Guatemala etc.



